

# LA LIBERTÉ

## JOURNAL DE LYON.

**BUREAUX**  
 Chez M. MERA, libr., rue Lafont, 4, où l'on reçoit les annonces.  
 Chez Mme PHILIPPE née BAUDIER, rue Saint-Dominique, 11.  
 Chez M. BAJAT, imprimeur, à la Guillotière.  
 A PARIS, chez M. Lejollivet, rue Notre-Dame-des-Victoires.

### ABONNEMENT

Un an.	Six mois.	Trois mois.
34 fr.	18 fr.	7 fr.
Lyon.	Hors le Département.	
35 fr.	19 fr.	8 fr.

10 centimes le numéro.

Les lettres relatives à la rédaction doivent être adressées à M. le rédacteur en chef de la Liberté, chez M. Mera, libr., r. Lafont, 4. — Affranchir.

**Le prix de l'abonnement au Journal quotidien LA LIBERTÉ est fixé ainsi qu'il suit :**

	Un an.	six mois.	trois mois.	un mois.
Lyon,	24 f.	13 f.	7 f.	3 f.
Départem.	30	16	9	4

Lyon, 23 mai.

La journée du 18 mai avait laissé dans les rangs de notre garde nationale une impression pénible qui, depuis quelques jours se révélait avec assez peu de ménagement. Le général commandant supérieur de la garde nationale a cru devoir à cette occasion publier l'ordre du jour suivant, que nous ferons suivre de quelques observations.

#### ORDRE DU JOUR.

Cardes nationales de Lyon!

Je vous ai félicités de la fermeté et de la modération dont vous avez fait preuve le 18 de ce mois; je vous ai dit que votre attitude était une noble leçon pour ceux qui cherchent dans la liberté le droit de méconnaître les lois et pour les partis qui veulent, à l'aide du désordre, renverser le gouvernement de la République.

Sous l'inspiration des journaux qui ont un intérêt facile à comprendre pour empêcher le retour aux idées d'union et d'ordre que nous avons mission de faire prévaloir, quelques-uns de vous ont blâmé en moi ce qui vous a mérité mes éloges; je leur témoigne mon mécontentement par la voie de l'ordre.

En prenant le commandement qui m'a été confié par le Gouvernement, j'ai compris que je devais arriver avec vous à ramener, par la bienveillance, ceux de vos concitoyens égarés par un moment d'entraînement. J'ai repoussé comme funestes tous les conseils de l'irritation; de quelque part qu'ils vinssent. En un mot, j'ai déclaré que j'accepterais le combat, mais que je ne le provoquerais jamais. J'ai appelé la conciliation, parce qu'une guerre civile dans vos murs ne s'élève pas au-dessus de la pensée odieuse de massacrer son voisin: la préméditer est à mes yeux une lâcheté et un crime; c'est l'œuvre de la trahison et non celle du dévouement à la Patrie.

Je vous l'ai dit en débutant, ma mission n'est possible avec vous qu'à la condition d'une confiance absolue. Dès l'instant que cette confiance serait discutée, je ne pourrais plus l'accepter. Je n'accorde à personne le droit de discuter une carrière de quarante-deux ans d'honorables services et de sacrifices à mon pays.

Gardes nationaux! la défiance qu'on essaye de semer dans vos rangs n'a d'autre but que d'affaiblir votre discipline et votre organisation; restez calmes et forts pour le danger, et méfiez-vous des manœuvres de la malveillance.

Lyon, le 21 mai 1848.

Le général commandant supérieur des gardes nationales du Rhône, NEUMAYER.

Les intentions du général Neumayer sont sincères, nous aimons à le reconnaître; son ordre du jour témoigne d'une honorable susceptibilité à laquelle, pour notre compte, nous n'avons pas à nous reprocher d'avoir jamais porté atteinte, et que nous respectons de toutes nos convictions.

Cela posé, nous demandons au général la permission de lui présenter quelques observations dictées par l'intérêt public, sur lesquelles le commandant supérieur ne se méprendra pas, nous l'espérons; car la presse a aussi un devoir sérieux à remplir, lorsque la conscience des citoyens s'émeut à tort ou à raison.

Le général paraît à tous, avoir un peu trop cédé, dans l'ordre du jour ci-dessus, à l'entraînement de ses impressions personnelles. Cette fâcheuse préoccupation lui a fait perdre de vue sa haute position officielle. La garde nationale, que commande à Lyon le général Neumayer, est instituée, dit la loi, pour maintenir l'obéissance aux lois, conserver ou rétablir la paix publique, etc. D'où il suit que toute menace ou toute attaque contre la garde nationale est une menace ou une attaque contre la loi.

Ce caractère sacré de la garde nationale qu'elle tient de son institution, doit être respecté inviolablement. A nos yeux, c'est l'annuler complètement que de considérer la garde nationale comme une réunion de citoyens pouvant être appelés, à l'occasion, à repousser par la force les tentatives d'autres citoyens plus ou moins égarés.

Non, ce système n'est pas admissible: la garde nationale est la loi vivante; l'action de la narguer, de la menacer sans cesse, de l'insulter, de la défier, c'est non seulement le désordre, c'est la révolte. Il n'y a pas de transaction possible avec cette qualification.

La garde nationale n'a ni à accepter ni à provoquer de combat. Il ne faut pas donner ce nom honorable de combat à la loi réprimant la révolte; et repoussant, par la force, des actes criminels dont elle atteint, poursuit et punit les auteurs, après comme avant l'attaque. Cette distinction, il est du devoir souverain de la garde nationale de la maintenir, et ce n'est que par une étrange et déplorable confusion que trop longtemps on n'a cru voir dans un engagement possible entre la garde nationale et des individus armés, qu'un combat d'hommes contre des hommes. Nous le répéterons toujours, c'est la loi attaquée audacieusement et à force ouverte par la révolte.

C'est ce que la garde nationale doit et veut éviter par une tenue ferme et imposante, qui ôte tout espoir de réussite aux concitoyens égarés par un moment d'entraînement qui dure depuis trois grands mois, tue les affaires, chasse les étrangers, fait passer au large les voyageurs qui fuient notre cité comme une ville maudite.

Quant aux inspirations des journaux qui ont un intérêt facile à comprendre pour empêcher le retour aux idées d'union et d'ordre que nous avons mission de faire prévaloir, etc., nous y trouvons la preuve flagrante que le général a cédé en écrivant cette phrase à la préoccupation que nous signalions plus haut.

C'est une faute, à notre sens, que d'incriminer la presse, de la prendre à parti: c'est faire de la polémique dans un ordre du jour qui doit n'être que l'expression de pensées disciplinaires ou réglementaires. Ceci, en passant, n'est qu'une simple observation de principes de notre part, car la Liberté ne prend pas, pour elle, les allusions que nous avons signalées.

Lorsque, à l'occasion de la nomination récente du général Neumayer au commandement supérieur qu'il exerce aujourd'hui, les clubs se disposaient à protester, à la revue du 6 avril, contre cette nomination, la Liberté s'éleva contre cette prétention, elle soutint la légalité de la nomination faite par le Gouvernement, et se félicita, au nom de la population, du choix fait dans la personne du général Neumayer.

Plus tard, dans le numéro du 12 avril, la Liberté a dit la vérité sur le choix du nouveau chef d'Etat-major, le colonel Fumat. C'était un éloge, mais c'était justice.

Depuis, nous avons signalé l'illégalité de la formation et de la compétence des conseils de discipline de la garde nationale de Lyon; une circulaire de M. le commissaire du département du Rhône, du 10 mai courant, prescrit, sur cette matière, le retour à l'exécution de l'art. 94 de la loi et annule ce qui a été fait jusqu'à ce jour.

A l'occasion de la formation illégale de l'artillerie de la garde nationale, nous avons soutenu que les citoyens sortant de l'artillerie de l'armée et qui avaient été rayés arbitrairement des contrôles par un motif secret, mais en violation de la loi, n'avaient pu se pourvoir contre les radiations devant les jurys de révision qui n'existaient pas; que cette inexécution de la loi viciait originellement la formation déjà illégale de l'artillerie. M. Martin-Bernard vient d'ordonner, par une décision du 16 courant, la formation immédiate des jurys de révision, prescrits par les articles 25 et 24 de la loi du 22 mars 1831.

Certes, ce ne sont pas là de fâcheuses inspirations, le général nous rendra cette justice, comme le font tous les citoyens. Il nous la rendra plus éclatante encore, chaque fois qu'en faveur de tous les fonctionnaires nous prendrons le parti des lois.

En ce moment, 220 citoyens ont adressé au gouvernement une pétition relative à l'illégalité de l'organisation de l'artillerie de la garde nationale. Que le général ne s'étonne pas si la presse, dans l'intérêt même de la démocratie, soutient le bien fondé de cette demande, qui ne s'appuie que sur la loi et les droits acquis.

La presse rendra toujours justice aux bonnes intentions, et ne fera jamais défaut au général Neumayer, chaque fois qu'elle croira son concours utile à la République.

### Du Conseil Municipal.

La municipalité provisoire agonise enfin! *Date manibus lilia plenis!*... C'est M. E. Laforest qui, le premier, a prononcé un discours sur la tombe encore entr'ouverte du Comité central, et ce discours le voici:

#### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté, Egalité, Fraternité.

Citoyens,

L'amélioration du sort des travailleurs est l'objet de la plus vive comme de la plus constante sollicitude de la République.

L'administration municipale de Lyon est heureuse d'avoir à seconder, dans ce but, les vues du Gouvernement; elle s'y associe de toute la force de ses sympathies pour la classe laborieuse.

Mais, Citoyens, l'administration municipale ne peut rien faire d'utile à vos véritables intérêts, si l'agitation et les inquiétudes qu'elle amène à sa suite continuent, si l'ordre et le calme ne se rétablissent promptement.

Citoyens, il est aujourd'hui avéré que des ennemis des institutions républicaines cherchent à semer la défiance et l'irritation parmi vous. Leur but est de prouver, par tous les moyens, que la République démocratique est inséparable du désordre et de la violence; qu'elle est impossible en France. Non seulement la République est possible, mais c'est la seule forme de Gouvernement qui puisse jamais exister chez une nation comme la nôtre.

Citoyens, n'écoutez plus de perfides suggestions; que chacun de vous concoure désormais à faire disparaître les causes d'inquiétude et de trouble qui affligent notre cité; ces causes sont principalement:

L'abandon des travaux;  
Des prises d'armes sans nécessité, sans autorisation, hors des cas où elles peuvent être prises.

Citoyens, vous contribuerez à ramener la sécurité dont nous avons tous besoin, en quittant la vie agitée de la place publique pour la vie plus paisible de l'atelier et du chantier; en ne paraissant en armes que pour le service régulier auquel vous êtes appelés comme gardes nationaux; en rentrant dans des habitudes d'ordre et de tranquillité si nécessaires à la consolidation de nos institutions républicaines.

De son côté, l'autorité s'efforce de sortir, autant que possible, de l'état provisoire que les circonstances ont prolongé au delà de ses intentions. Il sera très incessamment procédé à des élections municipales qui régulariseront et faciliteront l'expédition des affaires administratives. Quelques jours encore et vous serez convoqués pour prendre part à de nouvelles opérations électorales.

A l'Hôtel-de-Ville, Lyon, le 22 mai 1848.

Le Maire provisoire de la ville de Lyon, délégué,  
E. LAFOREST.

Cette oraison funèbre, extrêmement remarquable au point de vue du style, l'est davantage encore par l'inspiration et la pensée. Les auteurs semblent avoir pris à tâche d'être intelligibles et nous rappellent Petit-Jean des Plaideurs de Racine, qui ne pouvait jamais en arriver au fait de son chapon.

Le chapon de la municipalité provisoire est rejeté aux environs de la signature de M. le maire délégué; et nous le reproduisons, une seconde fois, avec son brillant plumage. « Il sera procédé, très-incessamment, à des élections municipales qui régulariseront et faciliteront l'expédition des affaires administratives. Quelques jours encore et vous serez convoqués à prendre part à de nouvelles opérations électorales! » — Ainsi soit-il!

Nous nous permettrons d'adresser humblement à M. le maire une simple question. Quelle sera la forme des opérations électorales? Ces quelques jours seront-ils bien nombreux? Pourquoi ne pas préciser l'époque? Attend-on des ordres du pouvoir exécutif? Il faut que l'on soit bien convaincu que nous ne nous contenterons pas d'une promesse illusoire, et, sans mettre en doute la bonne foi de M. E. Laforest, nous le prions de faire tout son possible pour que la réorganisation de la municipalité soit accomplie d'urgence et dans le plus bref délai.

A cet égard, nous savons que M. le commissaire du gouvernement, sur les instances des officiers de la garde nationale, a formellement promis de faire connaître sur le champ, par le télégraphe, aux membres de la commission exécutive, les sentiments de la population lyonnaise pour la municipalité provisoire et de solliciter en son nom l'ordre de procéder à des élections régulières.

La réponse du gouvernement ne se fera pas attendre.

Mais avant que le comité exécutif soit entièrement défunt, il nous reste quelques chefs d'accusation à formuler contre lui et sur lesquels nous désirerions vivement qu'il s'expliquât nettement et sans ambages.

A-t-il oui ou non décrété la fermeture immédiate de toutes les écoles primaires dirigées par les frères, ou seulement a-t-il délibéré s'il la décréterait?

A-t-il oui ou non nommé une commission destinée à épurer les administrations, en prononçant ou en sollicitant le renvoi des employés qui n'auraient pas eu le bonheur de lui plaire?

En vérité, si ces accusations sont fondées, et tout porte à le croire, les prétentions du comité central sont adorables! Soixante-huit ou quatre-vingts dictateurs au petit pied, songent à faire table rase de toutes les oppositions avec un sang-froid de grands seigneurs!

Est-ce au nom de la fraternité, ou au nom de l'égalité, que ces décrets, et ces commissions auraient osé se produire? Est-ce là les principes proclamés en février, citoyens du comité? Est-ce pour remplacer des abus par d'autres abus plus intolérables, qu'une dynastie a été chassée par le peuple de Paris? Répondez!...

En outre, il est un dernier point, sur lequel nous appuyons de toutes nos forces, et que nous recommandons à l'appréciation de M. Martin Bernard et à celle de nos concitoyens.

Le comité central exécutif va se dissoudre; il n'excitera, en quittant l'Hôtel-de-Ville, que bien peu de regrets; très-bien! mais avant qu'il se retire, ne nous fera-t-il pas la grâce de nous rendre compte de sa gestion financière? Où en est la caisse municipale? Quelles recettes ont été opérées? A quelles dépenses les deniers publics ont-ils été employés? Comment ces dépenses se justifient-elles?

Nous sommes en droit de réclamer des explications complètes, et nous insistons avec énergie pour qu'elles nous soient données? Nous n'exprimons pas un soupçon, nous n'insinons personne; mais nous voulons que la municipalité provisoire nous prouve sa bonne gestion, et nous le voulons au nom de tous! Le comité central exécutif comprendra, nous l'espérons, qu'il importe, à sa réputation d'intégrité et de patriotisme, de prouver la fausseté des clamours publiques. Nous sommes peu disposés à croire aux calomnies; mais, pour nous, nous les combattrions à outrance si elles essayaient de nous salir. Le comité central agira de même assurément!

Quoiqu'il en soit, après l'assurance donnée aux officiers de la garde nationale par M. Martin Bernard, après l'affiche de M. le maire provisoire, nous attendons en silence. Mais, sentinelle vigilante, nous restons sur un *qui vive* perpétuel, et nous ne consentons qu'à une suspension d'armes.

La garde nationale de Lyon signe en ce moment une adresse à la garde nationale de Paris; nous croyons devoir reproduire celles des principales villes des départements.

Adresse à la Garde nationale sédentaire et mobile de la Seine et à l'Armée, par la Garde nationale de Marseille.

Frères,

Un monstrueux attentat a été commis par une faction anarchique contre la Représentation Nationale; et le drapeau sanglant de la Terreur a jeté un instant l'épouvante dans la population de Paris.

Grâce à votre noble courage, à votre sublime dévouement toujours prêt au sacrifice, vous avez sauvé notre jeune République de l'abîme de sang au fond duquel les misérables plébéiens d'une époque néfaste avaient rêvé de la précipiter! Votre héroïsme laissera dans notre histoire une de ses plus belles pages; et nous sommes heureux, nous qui vous admirons et qui jurons de vous imiter si l'anarchie levait la tête parmi nous, nous sommes heureux de vous dire avec nos représentants:

Frères, vous avez bien mérité de la Patrie!  
Vive la République!  
Marseille, 19 mai 1848.

Adresse de la Garde nationale de Bordeaux à l'Assemblée nationale.

Citoyens représentants,

L'Assemblée nationale a été indignement violée par des factieux, et trahie par ceux qui avaient mission de la défendre. Nous protestons, avec la France entière, contre cet attentat et cette trahison.

La garde nationale de Paris, en délivrant les représentants du peuple, a sauvé la patrie.

Son courage et son énergie, secondé par la fermeté de votre attitude, nous ont rendu la liberté de vos délibérations.

Que le premier usage que vous en ferez prévienne le retour de pareils attentats.

Que votre souveraineté se manifeste par la création d'un pouvoir en complète harmonie avec vous, et par la repression de tous les coupables.

Que la direction des affaires ne soit confiée qu'à des mains fermes, pures, et libres de tout contact avec les factieux.

Dans cette voie de patriotisme et de véritable progrès, où les vœux unanimes du pays vous appellent, nos bras, unis à ceux de la garde nationale de Paris et de l'Armée, iront vous soutenir à votre premier appel.

Recevez, citoyens représentants, l'hommage de notre respect.

Les citoyens gardes nationaux et les sapeurs-pompiers municipaux de la ville de Lille à leurs frères des gardes nationales sédentaires et mobiles de Paris.

Honneur à vous, frères de Paris! la France entière, la République, la liberté, doivent leur salut à votre vigilance et à votre intrépidité. Vous venez d'étouffer de vos mains puissantes les germes de la guerre civile et de l'anarchie, de rendre au pays la paix et la sécurité: vous avez bien mérité de la patrie!

Recevez l'hommage de notre reconnaissance, pour avoir sauvé de l'ordre et la liberté, nos biens les plus précieux, pour avoir entouré de vos légions protectrices nos représentants, les élus du peuple.

Nous vous admirons, modèle de courage et de patriotisme: nous vous saluons, libérateurs du pays. Oui, nos cœurs battent à l'unisson, et c'est avec vous, surtout, que nous voulons pratiquer toujours le saint dogme de la fraternité.

Vive la République!

Le 19<sup>e</sup> bataillon de la garde nationale mobile détachée à Rouen vient d'envoyer l'adresse suivante à la garde nationale de Paris:

Citoyens,

La journée du 15 mai 1848 comptera parmi nos plus glorieuses. La patrie, un instant compromise par quelques factieux et sauvée par vos mains, vous doit toute sa reconnaissance. Nous, vos enfants, nous vous remercions d'avoir sauvé la République.

A vous donc, garde nationale de Paris, à nos frères de la garde mobile, à la troupe de ligne, à toute cette armée enfin qui, dans ce jour, s'est montrée digne d'elle et du mandat qui lui était confié, à vous tous qui avez bien mérité de la patrie, merci!

Notre seul regret est de n'avoir pu combattre dans vos rangs; mais que l'Assemblée nationale soit bien assurée que de loin comme de près elle peut compter sur notre dévouement. Mourir pour la République est le seul vœu que nous formons.

Vive la République! Le 19<sup>e</sup> bataillon de la garde mobile.

(Suivent les signatures.)

Depuis l'attaque tentée par l'anarchie contre l'Assemblée nationale, la liberté et la sûreté de cette Assemblée préoccupent toutes les pensées. La pièce suivante a été communiquée à un journal de Rouen:

« Les citoyens soussignés, gardes nationaux de la ville de Rouen, non moins indignés de l'attentat commis, le 15 de ce mois, contre l'Assemblée nationale, qu'effrayés des conséquences qui pouvaient en résulter;

« Considérant:

« 1<sup>o</sup> Que l'union et l'accord des amis de l'ordre peuvent seuls empêcher le retour d'un pareil attentat;

« 2<sup>o</sup> Que le maintien de l'ordre est particulièrement confié, par la loi, aux gardes nationales de la République;

« Qu'il n'y a point d'ordre possible sans la sécurité des délimitations de l'Assemblée nationale, la liberté d'action du pouvoir exécutif nommé par elle, et la répression immédiate et énergique de toute tentative tendant à violenter soit l'Assemblée, soit le gouvernement régulièrement constitué,

« Proposent aux gardes nationaux des autres villes et communes du département de la Seine-Inférieure d'adopter la résolution suivante:

« Les gardes nationaux de toutes les villes et communes du département de la Seine-Inférieure prennent entre eux l'engagement,

« 1<sup>o</sup> De réunir et combiner leurs efforts pour voler au secours de l'Assemblée nationale, dans le cas où sa liberté serait de nouveau menacée;

« 2<sup>o</sup> De résister par tous les moyens de fait et de droit à tout acte ou tout ordre émané d'une autre autorité que la sienne ou celle du gouvernement régulièrement institué par elle. »

(Suivent les signatures.)

On lit dans le Constitutionnel:

« M. Blanqui nous adresse une nouvelle lettre. Il persiste à affirmer qu'il n'a point été arrêté; mais nous persistons à croire que M. Garnier-Pagès avait dit vrai; et le silence que garde aujourd'hui le Gouvernement confirme sur ce point les diverses preuves que nous avons rapportées. Voici cette lettre, dont il est superflu de dévoiler les calculs:

« M. le rédacteur,

« Je ne suis ni à Bruxelles ni à Londres, je suis à Paris, et je lis votre journal, qui fait merveille.

« Je comprends bien qu'après avoir aidé le Gouvernement à me détruire, vous tentiez de me jeter aux jambes de ce même Gouvernement, pour le faire trébucher à son tour. Faites de la stratégie tant qu'il vous plaira, je m'en soucie peu; mais, s'il vous plait, pas de calomnies rétrospectives, ou souffrez que j'intervienne.

« Je n'ai point été arrêté un seul instant, monsieur, vous le savez fort bien, et vos doutes à ce sujet peuvent être très-diplomatiques, mais ils sont peu sincères. Je n'ai été ni arrêté, ni par conséquent relâché; et si on m'avait tenu, on me tiendrait bien; il y a certes assez longtemps qu'on en a l'envie. J'en ai pour garant la haine cordiale de tous les membres du Gouvernement, haine dont M. Caussidière, ce Sulfite de tabagie, étalait mardi à la tribune un assez passable échantillon.

« Cette haine m'honore, car elle vient de gens qui tous ont perdu la révolution; et, à ce titre, il est flatteur pour moi de leur fournir le seul texte d'unanimité qu'ils soient parvenus à trouver.

« Encore une observation. Vous avez, comme tant d'autres journaux, copié dans le *Droit* un bulletin pompeux des saisies importantes opérées à mon domicile. C'est du pur style d'avril 1834 et de mai 1839. Lettres nombreuses, écharpes à franges d'or, listes de conspirateurs, proclamations, rien ne manque dans l'inventaire de ce précieux butin.

« Des lettres! Je me suis permis d'en recevoir quelquefois: voyez le crime! — Des écharpes à franges d'or! En effet, nous avions des brassards rouges à franges de cuivre pour les communistes du club: quelle énormité! — Des listes de conspirateurs! oh! très-bien! Ces listes de conspirateurs sont les registres très-réguliers de la Société républicaine centrale, contenant les noms de citoyens de toutes les opinions, depuis le blanc jusqu'au rouge, en passant par toutes les nuances intermédiaires. — Des proclamations! — Mieux encore. Ces proclamations sont des exemplaires du manifeste publié par le club sur les massacres de Rouen, manifeste affiché le 2 mai dans Paris, tiré à quarante mille, et reproduit par plusieurs journaux, y compris le vôtre.

« J'aime à voir le parquet et les feuilles monarchiques reprendre si nettement les allures du dernier règne. Allons, messieurs! continuez; la régence ne peut être loin.

« Paris, 19 mai 1848. »

« AUGUSTE BLANQUI. »

### Nouvelles importantes de Naples.

Le *Capri*, entré hier dans notre port, a apporté des nouvelles de Naples d'une gravité extraordinaire; aucune lettre ni aucun journal de cette malheureuse cité, n'ont été remis à la poste. De sorte que le récit que nous allons faire est le résultat de diverses conversations tenues avec des officiers, des passagers du *Capri* et des lettres de Civitta-Vecchia, de Livourne et de Gènes.

Nous ne pouvons contenir notre indignation au récit des atrocités commises à l'instigation du gouvernement napolitain, parjure à ses promesses de liberté. Il est consolant du

moins que le pavillon de la République soit veu au nom de l'humanité.

Le 14, ouverture des chambres. Les députés ne voulurent pas prêter le serment que le roi leur imposait de ne rien changer à la constitution.

La matinée de ce jour se passa en pourparlers pour essayer de faire revenir le roi sur la résolution qu'il avait prise. La garde civique protesta qu'elle appuierait les députés. A trois heures, les ministres donnèrent leur démission, le roi céda, les députés exigèrent que le roi rendit un décret pour leur garantir la concession qu'il venait de faire. Il promit de le rendre le lendemain.

Dans la nuit, une grande quantité de troupes entra dans Naples, la garde civique s'alarma et craignit une trahison. Des barricades furent élevées dans la rue de Tolède et à 6,000 hommes se mirent à les défendre. Dans la matinée du 15, plus de 20,000 hommes, suisses et autres troupes étaient réunis avec 18 pièces de canon. Les Suisses protestèrent qu'ils ne prendraient pas l'offensive. La garde civique et quelques habitants étaient aux barricades, attendant le dénoûment pacifique de cette scène.

Quelques coups de fusils imprudemment tirés, d'autres dirent trois coups de canon partis du château St-Elme, donnèrent le signal de l'attaque qui fut horriblement meurtrière. Le feu dura depuis dix heures du matin jusqu'à la nuit. La première barricade fut renversée à coups de canon, plusieurs centaines de Suisses restèrent sur la place. Les maisons voisines d'où les gardes civiques se défendaient furent détruites à coups de canon.

La troupe des assaillants entra dans les maisons, commettant toutes sortes d'horreurs, des enfants furent jetés par les fenêtres, des femmes violées et massacrées. Enfin, toutes les horreurs d'un saccage furent commises. Rien ne fut épargné, ni l'âge, ni le sexe, ni les conditions pas plus que la nationalité, car des Anglais et des Français ont été égorgés.

Les lazzaronis portant la bannière du roi, commirent les actes les plus atroces de vengeance en pillant à volonté.

Deux palais, entr'autres le palais Gravina, ont été incendiés.

La garde civique a été presque détruite, après s'être vaillamment défendue et couverte d'autant de gloire que l'autre parti d'infamie. Après le combat, le roi fit fusiller tous ceux qui furent pris les armes à la main. Un grand nombre de délégués des provinces ont été transportés à bord d'un bâtiment où déjà il s'en trouve plus de cinq cents.

L'escadre française s'est mise en ligne de bataille et a menacé de bombarder le palais royal.

La garde nationale a été dissoute et il a été donné l'ordre de fusiller tous ceux qui ne rendraient pas leurs armes dans les 24 heures.

Beaucoup de gardes nationaux sont en fuite, et un plus grand nombre sont morts.

Naples est un vaste tombeau, la ville est gouvernée militairement. Le roi a chargé *Boselli* de former un nouveau ministère.

Les députés ont été laissés libres, mais escortés par les troupes jusque dans leurs maisons. On dit que le plus grand nombre des morts appartient aux Suisses. Le drapeau tricolore a été remplacé par le drapeau blanc.

On raconte qu'à l'attaque des barricades de St-Ferdinand et de Sainte-Brigide, la garde nationale soutint l'assaut et le feu de l'artillerie pendant trois heures sans céder un pouce de terrain, avec une constance et un courage admirables. Au commencement, la populace semblait vouloir prendre la défense de la cause populaire, mais, plus tard, tentée par l'espoir du pillage, elle se déclara favorable à la cause du roi et de la troupe qui, pour exciter ces instincts grossiers, enfonça les portes des magasins et des boutiques et donnait ainsi aux lazzaronis le moyen de piller impunément aux cris de *Vive le roi!*

Le palais du marquis *Vassatore* a été saccagé et ses deux fils massacrés.

*Campo-Bosso*, l'un des satellites de *Delearetto*, était déjà depuis trois jours à Naples, où son insolence le faisait remarquer.

Un grand nombre de citoyens ont été arrêtés et sont fusillés sans forme de procès. Parmi ceux-ci, on cite le prince *Cirillo* et deux de ses fils, l'un âgé de 14 ans et l'autre de 19. Un due et sa femme ont été arrêtés, le mari a été conduit à bord du navire de guerre *l'Amélie* et la duchesse enfermée dans un couvent.

La conduite des équipages de la flotte française, dont tous les hommes ont accueilli à bord avec empressement les fugitifs et les familles entières qui ont pu échapper à ces scènes de désolation et de carnage, est au-dessus de tout éloge. L'indignation de l'amiral Baudin, en apprenant les atrocités commises au nom d'un roi parjure et sanguinaire, ne peut se décrire. L'amiral a dit que s'il avait été prévenu, ces déplorables événements ne seraient pas arrivés. On dit qu'il ajouta que le gouvernement de Naples ayant violé les traités, il écrivait au président des ministres et lui donnait une heure pour faire cesser les désordres et garantir les personnes et les propriétés, autrement il allait réclamer à Castellamare l'autre division de la flotte, réunir toutes ses forces et faire un débarquement de 9,000 hommes pour protéger l'humanité et les droits des peuples.

Dans le palais des finances, qui a une entrée sur la place *Largo-di-Castello* et une autre dans la rue de *Tolède*, on avait masqué des troupes qui tiraient sur la population.

On dit que les troupes suisses ont perdu 800 hommes, parmi lesquels 30 officiers.

On écrit de Lonato, le 18 mai, que le bombardement de Pesquiera a commencé le même jour. La détonation du canon ébranle les maisons de notre bourg, quoique distant de 6 milles de Pesquiera. Le canon se fait entendre sans interruption.

— La même nouvelle est répétée par une lettre de Milan. La Gazette de Milan contient un décret du Gouvernement provisoire, qui ouvre des registres dans toutes les paroisses de la Lombardie, où tous les citoyens âgés de vingt ans accomplis, devront inscrire leur vote, sur la question de la réunion immédiate de la Lombardie avec d'autres états italiens (c'est-à-dire avec le Piémont) ou pour l'ajournement de cette mesure. (Courrier de Marseille.)

## PARIS, 21 mai 1848.

(Correspondance particulière de la LIBERTÉ.)

Le jour où les clubistes entraînant à leur suite un petit nombre de partisans et une foule énorme de curieux sont venus porter une main sacrilège sur la majesté de l'Assemblée nationale les représentants du peuple allaient ouvrir la discussion relative à la question polonaise. On a demandé avec raison que ce débat fut ajourné afin que les préoccupations du moment ne pussent influencer d'aucune manière les débats et le vote de l'Assemblée. On avait craint que cette discussion ne fut ajournée et que le gouvernement ne comptât profiter des circonstances pour éviter de donner des explications sur les négociations diplomatiques qui ont dû être entamées avec les puissances du nord pour relever la nation polonaise. M. Lamartine a fait cesser hier toutes les craintes, en annonçant qu'il répondrait mardi prochain à toutes les interpellations.

Il est malheureusement constaté que la France ne peut pas déclarer la guerre aux puissances du nord pour aller au secours des Polonais.

Elle ne le peut, parce que cette mesure, loin d'atteindre le but, ne ferait que précipiter la chute des Polonais qui seraient écrasés avant que les armées pussent arriver jusqu'à eux en traversant plusieurs territoires ennemis.

Un pareil secours n'aurait été possible que pour le cas où le mouvement insurrectionnel se serait propagé en Prusse et en Autriche, de manière à créer dans ces deux pays de nombreux partisans à la cause polonaise. Mais en Prusse comme en Autriche, le peuple allemand après avoir renversé les lois despotiques qui l'opprimaient n'a plus songé qu'à réunir en un seul empire toutes les nations germaniques; et loin de se montrer favorable aux Polonais, il songe plutôt à se joindre à la Russie.

Dans une pareille situation, la France, à qui le peuple allemand doit la liberté, dont il jouit en ce moment, a le droit de demander à l'Allemagne de faire quelque chose pour la Pologne. Il faut que notre diplomatie parle haut à Berlin comme à Vienne. Mais nous craignons seulement que M. Em. Arago, qui doit se rendre avec cette mission dans les deux capitales, ne soit trop novice dans l'art diplomatique, pour obtenir un pareil résultat qui importe autant à l'honneur qu'aux sympathies de la France.

— On dirait en vérité que l'autorité avait pris à tâche de se montrer imprévoyante jusqu'au dernier moment au sujet de la fête du 21 mai. Hier dans le nouveau programme qu'on avait affiché dans toutes les rues pour la fête, la garde nationale et l'armée étaient passées sous silence et chacun faisait les réflexions les plus graves sur cet oubli. Il a fallu qu'hier soir fort tard on fit afficher une bande pour annoncer que la garde nationale et l'armée n'ayant pas été mentionnées sur le programme occuperaient les postes qui leur seraient indiqués par leurs officiers.

Ce matin à sept heures, Paris présentait déjà l'aspect le plus animé; sur toute la ligne des boulevards les diverses corporations commençaient de distance en distance à apporter les chefs-d'œuvre de leur industrie. Nous avons surtout remarqué sur le boulevard Poissonnière le reposoir du Bazar du voyage, qui était formé avec un goût exquis: on y voyait réunis des hamacs, des instruments de pêche, des drapeaux tricolores, et de toutes les nations émancipées.

Partout la garde nationale se rend aux postes qui lui ont été assignés.

Du côté du Champ-de-Mars les préparatifs de la fête n'ont été terminés que ce matin et encore d'une manière fort incomplète.

La poste ayant avancé aujourd'hui son heure de départ; nous ne pourrions vous transmettre aucun des détails de la fête. Jusqu'à présent la capitale présente un aspect parfaitement tranquille, et nous espérons que tout se passera bien malgré les craintes qu'on avait conçues.

— On assure qu'il est question de proroger d'une seconde année l'engagement des gardes nationales mobiles qui n'a été fait originairement que pour un an.

— On dit que la Triomphante qui va partir pour Taïti, porte au gouverneur des possessions françaises dans l'Océanie, de nouvelles instructions au nombre desquelles se trouve l'ordre de faire revenir une partie des troupes qui se trouvent à Taïti et aux Iles Marquises.

— M. Emmanuel Arago nommé il y a quelques jours envoyé extraordinaire de la république en Prusse, et qui était resté à Paris, vient de recevoir l'ordre de se rendre à son poste.

— On assure que la statue de Boissy d'Anglas va être placée dans l'enceinte même de l'Assemblée nationale.

— On dit qu'il a été question dans le sein de la commission exécutive de rétablir le ministère de la police.

— On lit dans le Glaneur, à Amiens:

On parle d'une fête que la ville d'Amiens doit offrir aux

Parisiens de la 3<sup>e</sup> légion, le dimanche 28 mai. La Hotoie serait, dit-on, le lieu de réunion. Un repas de 6,000 couverts serait servi sous des tentes dans le Champ-de-Mars.

— On lit dans le Moniteur Universel:

Un arrêté du ministre de l'intérieur porte ce qui suit: Il sera présentement créé trois escadrons de garde nationale mobile à cheval, composés de 106 chevaux et 120 hommes chaque.

— M. Alexandre Dumas, dans un article signé de lui sur le complot du 13 mai, s'exprime dans les termes suivants au sujet de la conduite de certains agents du Gouvernement à l'égard des coupables:

« Mais vous ne savez donc pas, vous qui vous contentez d'admonester ces hommes quand vous les avez pris, vous qui les relâchez, quand on vous les prend, qu'à partir du 13 mai dernier, c'est, entre eux et nous, une guerre à mort? qu'à défaut de la Guillotine, qu'ils redemandaient, qu'ils avaient commandée peut-être comme un en-cas.... gouvernemental, ils auront le poignard nocturne, le pistolet du coin de la rue? Vous ne savez donc pas que la première fois qu'ils tomberont entre nos mains, comme on sait que vos portes ferment mal, que vos murs sont faciles à escalader, on fera justice, au lieu et place de la justice, qui ne la fait pas. »

— On lit dans la Gazette des Tribunaux:

Nous avons dit hier qu'une autorisation avait été donnée à M. Louis Blanc pour communiquer, après leur interrogatoire, avec quelques-uns des inculpés détenus au château de Vincennes. Nous devons ajouter que cette autorisation était subordonnée à l'état de l'instruction et à l'appréciation des magistrats chargés de la procédure. C'est par suite de ce droit d'appréciation, que d'ailleurs la loi leur donne, qu'ils ont cru devoir refuser l'autorisation de communiquer. Il paraît, au reste, que l'instruction se poursuit avec assez d'activité pour que d'ici à peu de jours les communications entre les inculpés et leurs familles puissent être autorisées.

— La commission chargée d'examiner le projet du pouvoir exécutif sur le bannissement de la famille d'Orléans, a nommé, hier, M. Aubergé pour président et M. Bourbeau pour secrétaire. M. Dornès est élu rapporteur.

— La commission chargée d'examiner le projet du pouvoir exécutif sur les mesures touchant l'Assemblée nationale, a nommé, hier, M. Lafayette président et M. Perrée secrétaire.

— Le comité des travailleurs s'est occupé, dans sa réunion d'hier, de la question des ateliers nationaux; elle a entendu sur ce sujet diverses communications de MM. les ministres des travaux publics et de l'agriculture et du commerce.

— Le comité des finances a annoncé MM. Gouin, président; Matias, vice-président; Lanjuinais, secrétaire; Saint-Beuve, secrétaire.

— Une interruption adressée hier par le représentant Bineau au représentant Charras, a amené une explication dans laquelle il a été constaté que le citoyen Bideau n'a eu d'autre intention que d'exprimer son opinion sur le fait en discussion, et non d'offenser en quoi que ce soit un collègue entouré de la plus juste considération. Tout en maintenant le droit qu'il avait d'émettre son opinion, le citoyen Bineau regrette et retire ce qui a paru blessant dans la forme de l'interruption qui lui est échappée. (Moniteur.)

— M. Pierre Leroux, arrêté par des gardes nationales, à Nanteuil-sous-Jouarre, a été conduit à Paris par deux gendarmes. (La Patrie.)

— M. Gadon, rue St-Lazare, 3, dont on a annoncé l'arrestation, nous prie de démentir cette nouvelle.

## Fête du 21 mai,

DITE DE LA CONCORDE.

Dès cinq heures, ce matin, tout Paris était en mouvement. Le temps est superbe. A six heures les tambours battaient le rappel dans tous les quartiers. A sept heures, les troupes de ligne et la garde mobile arrivaient autour de l'Assemblée. Les légions se réunissaient. L'Assemblée nationale, en masse, se réunissait au Palais-Bourbon avec tous les corps constitués, le Gouvernement provisoire en tête. Une foule immense se portait au Champ-de-Mars et sur le passage du cortège. Les préparatifs se continuaient au Champ-de-Mars, et n'ont dû être terminés qu'vers midi. Voici les décorations du Grand-Forum, trop étroit cependant pour contenir l'immense affluence qui s'y porte. En partant du pont d'Iéna et avançant jusqu'à l'École-Militaire: Quatre grands mâts aux quatre angles du pont, avec oriflamme au sommet. A l'entrée du Champ-de-Mars, deux immenses trophées avec trois statues assises à la base, représentant les nations amies et les villes de France. Deux statues représentant l'industrie et l'agriculture. Sur les côtés extrêmes du Champ-de-Mars, 20 grands mâts avec oriflammes. Deux rangées de candélabres pour l'illumination. Deux rangées de pavillons, 16 de chaque côté, couronnés de trépieds antiques. La colossale statue de la République au centre du Champ-de-Mars. Quatre lions aux angles. Entre les pavillons, couronnés de deux mâts aux angles, d'autres petits mâts; le tout relié par un rang de banquettes pour les citoyens. Deux statues, la guerre et la marine. La grande estrade devant l'École-Militaire. Des neuf heures, les légions et l'armée se massaient à droite et à gauche du Champ-de-Mars, laissant libre la grande allée du centre dessinée par les pavillons.

La commission, chargée par les représentants du peuple de s'occuper de disposition de la fête, ayant reconnu l'impossibilité, pour l'Assemblée, de passer en revue les troupes et les corporations rangées sur les boulevards, et de voir ensuite défiler devant elle des centaines de mille hommes dans un espace de douze heures, a pensé qu'il était mieux de consacrer la journée

à un défilé qu'à une revue.

En conséquence, la commission a arrêté le programme de la fête du 21 mai ainsi qu'il suit.

Les membres de l'assemblée nationale partiront à sept heures du matin du palais de l'Assemblée, et, suivant le quai d'Orsay, ils se rendront au Champ de Mars, précédés par un escadron de garde nationale à cheval et un détachement de garde mobile à cheval.

Le cortège, réuni avant sept heures sur la place de la Concorde, passera le pont, et prendra le quai d'Orsay à la suite de l'Assemblée.

Le cortège se rangera dans l'ordre que voici:

Le maire de Paris.

Les maires d'arrondissement et leurs adjoints.

Les membres du corps diplomatique.

Les députations des vainqueurs de la Bastille; des blessés de février, des décorés de juillet, etc.

Les délégués des départements.

Les députations de la magistrature, de l'institut, des corps savants, etc.

Les délégués des patrons et ouvriers et ceux des ateliers nationaux.

Les noirs affranchis.

Les députations polonaises, allemandes, italiennes, belges.

Les délégués de la presse et des artistes.

Les vétérans de la grande armée et de la garde impériale.

Les députations des écoles.

Le char de l'agriculture stationnera sur la place de la Concorde, près du ministère de la marine.

Derrière le char, entouré d'orphéonistes, marcheront les cinq cents jeunes filles vêtues de blanc.

Les chefs d'œuvre seront rangés d'avance sur les boulevards dans l'ordre suivant:

Les compagnons des devoirs réunis dans la rue ci-devant Royale.

A la hauteur de la rue Godot, les boulangers.

A la hauteur de la rue Caumartin, les doreurs sur bois.

A la hauteur de la rue Neuve-Saint-Augustin, les imprimeurs typographes.

A la hauteur de la rue de la Paix, les tapissiers, plumassiers, fleuristes.

A la hauteur de la rue de la Chaussée-d'Antin, la manufacture des tabacs.

A la hauteur de la rue de Choiseul, les imprimeurs lithographes.

A la hauteur de l'Opéra-Comique, les luthiers et facteurs de pianos.

A la hauteur de la rue de Richelieu, les bourreliers.

A la hauteur de la rue Vivienne, les imprimeurs en relief sur étoffes.

A la hauteur de la rue Montmartre, les bazars de voyage.

A la hauteur de la rue Saint-Fiacre, les maréchaux-ferrants.

A la hauteur de la rue du Sentier, les passementiers.

A la hauteur de la rue Poissonnière, les armures de luxe.

A la hauteur de la rue Hauteville, les orfèvres.

A la hauteur de la rue Mazagan, les porcelainiers.

A la hauteur de la Porte Saint-Denis, les menuisiers.

A la hauteur de la Porte Saint-Martin, les bronzes pour gaz.

A la hauteur du théâtre de la Porte Saint-Martin, les facteurs d'instruments de musique.

A la hauteur de la rue de Lancry, les zingeurs.

A la hauteur du Château-d'Eu, les bronzes d'art.

A la hauteur de la rue du Faubourg-du-Temple, les marbriers.

A la hauteur du Cirque, les forges.

A la hauteur de la rue d'Angoulême, les estampeurs.

A la hauteur de la rue de Crussol, les fourneurs.

A la hauteur de la rue Ménilmontant, les tourneurs.

A la hauteur de la rue Neuve-de-Bretagne, les meubles de Boule.

A la hauteur de la rue Pas-de-la-Mule, les papiers peints.

A la hauteur de la place de la Bastille, les ébénistes.

Nota. Les jeunes filles se réuniront avant sept heures dans la cour du ministère de la marine.

## EXTRÉRIEUR.

BAVIÈRE. — BAMBERG, 14 mai. — La formation d'un corps d'armée de 60,000 hommes, composé d'Autrichiens, de Bavaurois et de Saxons, est retardée. On veut attendre le développement des affaires intérieures en France. Cependant les contingents seront mobilisés pour pouvoir marcher au premier signal. (Journal de Mannheim.)

TRÈVES, 17 mai. — On écrit de Luxembourg que des désordres ont éclaté dans cette province. A Ettelbruch, il y a eu un combat entre les gendarmes et les républicains. Des barricades ont été élevées. Une partie de la garnison prussienne de Luxembourg est intervenue pour rétablir l'ordre. — A Remich, on a arboré le drapeau tricolore, mais des gendarmes et des douaniers ont marché contre les rebelles. (Gazette de Cologne.)

IRLANDE. — DUBLIN, vendredi soir. — Les commissaires de police de Dublin ont fait afficher une proclamation contre les attroupements et les processions dans les rues. On annonce que les clubs confédérés doivent lancer un défi aux autorités et se mettre en mouvement ce soir. Le Gouvernement a pris des mesures pour que la proclamation soit respectée, et l'on craint une collision. (Sun.)

— La séance de la Chambre des lords du 19 n'a offert aucun intérêt.

— La Chambre des communes s'est occupée de la discussion des clauses du bill de salubrité publique.

## NOUVELLES LOCALES.

ARRÊTÉ.

Le commissaire de la République dans le département du Rhône,

Considérant que les rangs de la garde nationale sont ouverts à tous les citoyens; que c'est là, dans les habitudes du

service, qu'il convient de propager les sentiments d'union et de dévouement à la République ;

Considérant qu'une force militaire créée en dehors de la loi serait contraire à tout esprit d'ordre et de fraternité ;

Arrête :

Tous les corps irréguliers, existant dans le département du Rhône, rentreront dans les rangs de la garde nationale. Chaque citoyen faisant partie de ces corps devra se faire inscrire sur les contrôles de la compagnie du quartier qu'il habite.

Cette disposition aura son effet par les soins des citoyens maires dans la commune desquels il se trouve des corps irréguliers.

Ils s'attacheront à faire comprendre à la population l'intention toute fraternelle du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 22 mai 1848.

Le Commissaire général de la République dans le département du Rhône, MARTIN BERNARD.

La réunion des officiers et sous-officiers de la garde nationale, qui a eu lieu hier matin, à neuf heures, au palais St-Pierre, avait pour objet la signature d'une adresse à la garde nationale de Paris, à l'occasion de sa conduite dans la journée du 18.

Le texte de cette pétition a été adopté, et en même temps il a été voté un drapeau à la garde nationale mobile de Lyon.

La réunion a ensuite adopté une motion ayant pour but de se transporter auprès de M. le commissaire du Gouvernement afin de savoir s'il avait des instructions du ministre de l'intérieur pour l'organisation légale du conseil municipal. Une députation s'est rendue, en effet, chez M. Martin Bernard, vers midi, qui a fait connaître qu'il allait expédier une dépêche télégraphique au Gouvernement pour être fixé sur la suite à donner au vœu exprimé.

On nous informe aussi qu'une commission composée de deux officiers, deux sous-officiers et deux gardes nationaux serait formée pour avoir à contrôler les actes du comité.

Le colonel Denant, de la 4<sup>e</sup> légion de la garde nationale, nous adresse une réponse à la lettre que nous avons insérée avant-hier, de la part de M. Larrière, substitut du procureur-général, au sujet de la journée du 18. L'abondance des matières nous force à ajourner cette réponse à demain.

Nous apprenons que l'individu signalé comme ayant passé la corde au cou de M. Tabouret, substitut du procureur de la République, a été arrêté et incarcéré.

Un lâche assassinat aurait été commis, hier, à Rive-de-Gier, sur la personne du fils d'un gouverneur de mine ; deux coups de fusil tirés sur lui à bout portant, l'ont étendu sans vie aux pieds de son père. A la suite de cette attentat, les individus qui accompagnaient l'auteur de ce crime, se seraient portés dans une église et en auraient agité les cloches pour appeler la population aux armes. Cet appel n'a eu d'autre résultat que de faire opérer l'arrestation du coupable et de ses acolytes. Un détachement de troupes a été dirigé à Rive-de-Gier, hier au soir, par le dernier convoi du chemin de fer.

Nous avons vu hier, employer à l'Hôtel-de-Ville un mode de surveillance assez ingénieux, et fort simple ; chaque personne qui se présente pour entrer et qui inspire quelque doute sur la réalité de l'affaire qui l'amène, est accompagnée par une sentinelle spéciale, jusqu'au bureau qu'elle a indiqué.

Ce procédé peut causer quelque embarras aux gardes nationaux de piquet, mais s'il est employé avec persévérance il ne tardera pas à purger la cour de l'Hôtel-de-Ville d'une foule de gens qui n'y venaient chaque jour que pour des intérêts d'une nature fort équivoque, et dans un but peu avouable.

Un coup de pistolet a été tiré hier au soir, sur la place des Terreaux, par une personne âgée contre un autre vieillard ; le blessé a été immédiatement transporté chez M. Poncet, pharmacien.

La garde nationale de St-Etienne et la garde nationale de Villefranche viennent de faire parvenir des adresses de félicitations à la garde nationale de Paris.

#### DEPARTÉMENTS.

On lit dans le *Mémorial Agenais* :

La cour d'appel d'Agen doit évoquer l'instruction d'une affaire grave qui s'est passée dans le département du Lot. Il y a eu dans la petite ville du Vigan, une collision déplorable, causée par la lutte électorale ; des individus ont été tués à coups de fusils, d'autres ont été blessés et l'autorité a dû y envoyer un bataillon de la troupe de ligne.

On lit dans *l'Eclair*, à Engoulême :

On avait fait courir le bruit qu'il y avait eu avant-hier à Limoges un combat sanglant entre les troupes et les ouvriers qui s'opposaient à leur entrée dans la ville. Mais cette triste nouvelle est démentie par les ouvriers et conducteurs des diligences, qui assurent que tout est tranquille et qu'il n'y a eu aucun conflit.

Nous apprenons, par un voyageur arrivé hier matin de

Limoges, que le 72<sup>e</sup> de ligne a dû entrer dans cette ville dans la nuit de mardi à mercredi. Ce régiment était à Labarre, à quatre lieues environ de Limoges, mardi soir à huit heures, il était escorté par une foule de campagnards. Tous, à l'aspect de la ligne se sont écriés : Vive nos frères ! vive la République !

Toutes les armes, tant celles enlevées aux armuriers que celles arrachées aux gardes nationaux, étaient déposées à la mairie le 11 mai, époque fixée par le commissaire du département. Chacun monte la garde à son tour, les bourgeois comme les ouvriers. On se sert, à cet effet, des fusils qui se trouvent aux postes, nul n'ayant d'armes à sa disposition.

— On lit dans le *Journal du Havre* :

Les derniers avis de Port-au-Prince, parvenus à New-York, annoncent que l'on avait reçu à Haïti la nouvelle des événements de février. La révolution française y avait excité un très vif enthousiasme, tempéré cependant par les craintes que cette immense commotion ne jetât le trouble dans les affaires. On était inquiet aussi de savoir, à Haïti, si le gouvernement provisoire n'exigerait pas immédiatement le paiement de la dette française, ce qui jetterait le pays dans un extrême embarras.

#### NOUVELLES VARIÉTÉS.

### VOYAGE EN ICARIE.

(Suite. — Voir les numéros des 17, 18 20, et 22 mai.)

FÊTES ANNIVERSAIRES DES 13 ET 14 JUIN.

Bon, direz-vous, puisque l'on connaît en Icarie l'art de diriger les ballons, puisque M. Cabet a été en Icarie, puisqu'il est revenu en France, nous allons donc savoir de quelle manière on peut diriger les ballons.

Détrompez-vous, M. Cabet le sait, mais M. Cabet est comme les singes, qui ne veulent pas parler de leur qu'on ne les prenne pour des hommes et qu'on ne les fasse travailler. M. Cabet ne nous le dira pas ; il a peur que le gouvernement de la fassé directeur des ballons de France et d'Alger.

Et cependant, Dieu sait s'il en a vu, des ballons, — cinquante dans la même cour, et des ballons énormes pavés de mille couleurs, contenant jusqu'à soixante passagers et s'élançant dans toutes les directions au son de la trompette, ni plus ni moins que des omnibus.

Ce fut un spectacle si curieux, que M. Cabet en demeura tout abasourdi ; il les suivit cependant des yeux tant qu'il put les suivre ; puis quand ses yeux ne lui suffirent plus, il emprunta une lunette à son voisin ; puis quand la lunette elle-même fut insuffisante et que le dernier des ballons eût disparu, M. Cabet rentra chez lui, ne rêvant plus que ballons.

Laissons rêver M. Cabet, nous le prendrons demain à son réveil, et vous verrez, mon cher directeur, que M. Cabet a le réveil charmant.

M. Cabet était bien tombé en arrivant en Icarie : il allait assister à l'anniversaire des 27, 28 et 29 juillet de l'endroit.

Il faut vous dire deux mots de l'histoire icarienne. En 1772, il y avait, à Icara, un jeune tyran nommé Corug. Les Icarieus, gens euphoniques avant tout, ne voulurent pas conserver un souverain qui jouissait d'un si vilain nom. Ils le chassèrent, et choisirent ou plutôt reçurent pour reine la jeune et belle Cloramède.

La jeune et belle Cloramède était poussée au pouvoir par Lindox et une partie de l'aristocratie.

Vous connaissez le Richard III de Shakespeare, celui qui met si tristement à mort, au Théâtre-Français, les enfants d'Edouard, eh bien ! près de Lindox, c'est un Adonis au physique, et un Marc-Aurèle au moral.

Il aurait pu succéder à son frère ; mais c'était un profond politique, que Lindox ; comme il avait ambitionné la couronne toute sa vie, au moment où l'on crut qu'il allait la prendre, il la posa sur la tête de la jeune et belle Cloramède.

Qui fut bien attrapé ? ce fut le peuple d'Icara, qui s'attendait à avoir un vieux et laid roi, et qui se trouva avoir une jeune et belle reine.

Cloramède avait vingt ans, c'était la plus belle femme de toute Icarie ; si belle, que M. Cabet, tout républicain qu'il est, avoue en avoir rêvé trois nuits après avoir vu son portrait au cabinet de lire d'Icara.

Jamais reine, dit M. Cabet, n'avait mieux mérité d'être appelée divinité ; elle avait toutes les qualités, toutes les perfections, toutes les vertus ; entre autres, elle était veuve d'un des plus illustres généraux. Elle avait trois enfants charmants. On la disait la meilleure des épouses et des mères.

Simple et magnifique, charitable et généreuse, elle avait tout ce qu'il fallait pour captiver la noblesse et la bourgeoisie, les pauvres et les riches.

Qui ne croirait qu'avec de pareilles qualités la belle Cloramède est bien la reine privilégiée qui va faire le bonheur de l'Icarie ?

Eh bien ! c'est justement à cause de ces qualités que cet épouvantable Lindox, qui était borgne et Bossu, petit et laid, la choisit pour la faire concourir à l'accomplissement de ses desseins.

Je ne comprends pas très bien comment on choisit une créature parfaite et tout point pour en faire un instrument de crimes, — mais enfin nous allons voir.

Il y a quelque chose de pareil dans Shakespeare, — c'est cette séduction en une seule scène de la reine Anne conduisant au

cimetière royal le corps de son époux Edouard, et finissant par le laisser partir pour le cimetière des pauvres, — sous la séduction fratricide, sous le baiser incestueux de Richard III.

Sans doute, nous allons voir la lutte entre cet Oromase et cet Arimane, entre ce bon et ce mauvais principe, entre cette beauté séductrice et cette laideur persuasive. Nous allons voir se faner une à une, sous le souffle empoisonneur du serpent, les fleurs qui faisaient la couronne de la mère et le bouquet de l'épouse. La belle Cloramède descendra pas à pas des hauteurs où M. Cabet la place rayonnante, jusqu'aux abîmes où rampe Lindox, et, à chaque degré, cette vertu native nous fera un spectacle puissant et magnifique de son affaiblissement et de ses remords. Alors ce sera une leçon émouvante comme le drame, instructive comme l'histoire. Alors on prendra pitié tant de perfections détruites, — en haine tant de perversité florissante — et l'on fera à chacun sa part de miséricorde et de vengeance en ce monde, comme Dieu le fera dans l'autre.

En aucune façon. Ce serait de l'école moderne ceci, du drame à la manière de *Richard d'Arington* — de l'histoire à la façon de Michelet — et M. Cabet ne veut imiter personne.

Il en résulte qu'il reste M. Cabet, et qu'il écrit en conséquence des choses comme celles-ci :

« Pendant quelque temps, la reine et son premier ministre, épuisant de concert tous les moyens de popularité, parvinrent en effet à conserver la faveur populaire.

« Mais quand Lindox, appuyé par les riches et par un puissant roi voisin, qui fit camper trois cent mille soldats sur la frontière, se crut assez fort pour lever le masque, il cessa de dissimuler ses projets aristocratiques et despotiques, et ne parla plus que d'intimidation et de terreur.

« Pendant quelque temps la reine, dont il exploitait toujours habilement la beauté et l'apparente bonté, lui servait de manteau, d'épée et de paratonnerre.

« Sa tyrannie devint à la fin si violente et si sanguinaire, et la reine, corrompue par lui, devint si méprisante et si odieuse, que l'exécution populaire éclata en conspirations, en attentats et en insurrections, jusqu'à ce qu'en 1782 le peuple eut enfin le bonheur d'écraser ses tyrans.

« Deux des ministres furent, après la bataille, massacrés par le peuple en fureur. Les quatre autres, déguisés en laquais et en femmes, furent ramenés en triomphe : Cloramède fut arrêtée par ses propres gardes dans son palais, et Lindox, qu'on cherchait partout, fut pris caché sous des haillons de cuisinier.

« Et cependant c'était le même homme qui, le 13 juin, lorsqu'il reçut la fausse nouvelle qu'il était vainqueur, machinalement étendu sur des coussins dorés, et fumant les plus délicieux parfums d'Arabie, n'avait quitté sa pipe de sultan que pour prononcer froidement ces abominables paroles :

« Qu'on amène sous mon balcon Icar et dix autres chefs des révoltés ; je veux les voir écarteler (1) par mes chevaux. »

Au reste, vous comprenez quelle fut la surprise de cet affreux tyran, lorsqu'on lui annonça que la nouvelle à laquelle il venait de se méprendre n'était autre chose que ce qu'on appelle, en matière de théâtre, une péripétie, et en matière de journalisme, un canard ; qu'il lui fallait quitter sa pipe de sultan, cesser de fumer ses parfums d'Arabie, et passer dans une cage de fer, où la tête rasée et sous son costume de cuisinier, il resta exposé pendant tout le reste de sa vie.

Quant à Cloramède, elle fut mise en liberté après avoir, pendant un mois, demandé l'aumône à la porte de l'Assemblée nationale, où elle ne reçut jamais rien.

« Telle fut, dit M. Cabet en propres termes, la fin du méchant Lindox et de la malheureuse Cloramède, exemple des calamités qu'attirent l'injustice et l'ambition sur la tête des oppresseurs du peuple. »

Vous comprenez que l'anniversaire d'un pareil événement est resté une grande solennité en Icarie. Icara possède ses 13 et 14 juin, comme nous possédons nos 27, 28 et 29 juillet. Seulement, ces réjouissances sont bien autrement amusantes à Icara que chez nous.

Nous savons tous comment les choses se passent à Paris, — nous allons voir comment elles se passent à Icara.

D'ailleurs, le récit sera de circonstance. Nous n'avons pas encore décrété comment nous fêterons les 22, 23 et 24 février, — et si l'on met le programme des fêtes au concours comme on vient de mettre la statue de la République, — sans aucun doute que M. Cabet remportera le prix, — et sera couronné.

Voici comment cela se passe à Icara :

Chaque anniversaire est la représentation fidèle et dans tous ses détails, des événements arrivés pendant les journées des 13 et 14 juin.

Dès la veille des fêtes, les deux armées opposées s'organisent : l'une doit représenter la garde royale, l'autre le peuple insurgé ; les compagnies, les petites troupes, les bandes, les patrouilles, se préparent et reçoivent le mot d'ordre ; les postes et les rôles sont distribués : les uns doivent figurer Icar et ses généraux, d'autres Lindox et Cloramède.

Dès le matin du 13 juin, on rencontre de nombreuses troupes de jeunes gens qui chantent des hymnes de combat et de liberté, qui affleurent une proclamation insurrectionnelle d'Icar, et qui agitent de petits drapeaux noirs en criant : Aux armes ! aux armes, citoyens !

(1) C'est sans doute Icaricler que veut dire M. Cabet (La suite à un prochain numéro.)

L'un des rédacteurs, Directeur, CURNILLON.

La Guillotière, imprim. de BAJAT.

#### Avis divers.

Un jeune homme de Lyon, employé dans le commerce depuis plusieurs années, désirant utiliser un voyage de quelques semaines en Suisse (à la fin de mai), prie les personnes qui auraient des intérêts à régler ou des affaires à traiter dans ce pays, de vouloir bien les lui confier. — S'adresser à MM. Pine-Desgranges et Comp<sup>te</sup>, rue d'Oran, 2.

DEPOT direct et exceptionnel des produits d'un fabricant de Lyon, chez MM. Cogordan et C<sup>o</sup>, toiliers en gros et en détail, rue Trois-Carreaux, 8 et 10.

#### ROBES D'ÉTÉ EN SOIE Assortiment complet.

Foulards soie cuite, qualité supérieure, sans aucun mélange de bourre de soie ou de coton, à 1 fr. 75 c. le mètre.

Le sieur MAIRE, domicilié à Vaise, route du Bourbonnais, 48, au 1<sup>er</sup>, informe le public qu'il traite les Maladies du cerveau chez les enfants, dépôt de lait, calus, douleurs sciatiques, hydro-

pisie, Rhumatismes les plus invétérés. Il est muni de nombreux certificats de gens domiciliés à Lyon, attestant les guérisons de toutes les maladies ci-dessus.

### ON DONNE 10,000 FRANCS

à celui qui prouvera que l'Eau de Lob ne fait pas repousser et épaissir les cheveux sur des têtes chauvées ! Cette Eau de Lob arrête aussi la chute des cheveux, les régénère et les conserve jusqu'au tombeau. — Flacon à 5 et 10 fr. — S'adresser à M. Léopold Loh, chimiste, rue Saint-Honoré, 281, à Paris. On expédie. (Affranchir.)